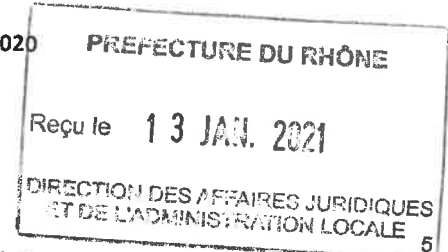


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 décembre 2020

Convocation adressée le 10 décembre 2020
Compte rendu affiché le 8 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 décembre 2020 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et en visio-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Richard MARION, Corinne SUBAI

Absente excusée : Stéphanie LEGER, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Yves BEN ITAH à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

**Mise à disposition d'une assistante sociale
Convention avec le centre de gestion 69**

Rapporteur : Nathalie PERRIN-GILBERT

Par délibération n° 2017-04 du 17 janvier 2017, le Conservatoire a adhéré à la mission « assistance sociale du personnel » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) à destination de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux du département du Rhône et de la Métropole de Lyon et de leurs agents.

Les modalités de tarification de cette mission ont été fixées comme suit :

- Prix d'une journée d'intervention dans le cadre de permanences : 355 euros pour les collectivités affiliées,
- Prix d'une demi-journée d'intervention dans le cadre de permanences : 188 euros pour les collectivités affiliées,

Très satisfait de cette prestation, dont bénéficie le personnel de l'établissement, le conservatoire souhaite renouveler cette mission, dans les mêmes conditions que lors de la précédente convention (soit dix permanences annuelles par demi-journée) au sein de l'établissement et à distance pour les personnels souhaitant davantage de discrétion.

Une convention d'adhésion à la mission « Assistance sociale du personnel » cadrant les modalités d'organisation des interventions de l'assistante sociale sera donc signée entre la collectivité et le cdg69.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **décide** de renouveler la mission « assistance sociale du personnel » mise en place par le centre de gestion ;
- ✓ **décide** que cette adhésion se fera dans le cadre de permanences dont la fréquence et l'organisation seront déterminées par la convention d'adhésion ;
- ✓ **autorise** la présidente à signer cette convention.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,
Nathalie PERRIN-GILBERT